

**Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlemens de France.
Tome second [-quatrième].**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlemens de France. Tome second [-quatrième]. [texte imprimé]

Editeur, producteur : Paris \$cChez Guillaume Cavelier, M.DCC.XXVII \$d1727 :

Description matérielle : ornat C

Graphie moderne du titre : [Dictionnaire des arrêts ou jurisprudence universelle des parlements de France, et autres tribunaux : contenant par ordre alphabétique les matières bénéficiales, civils et criminelles; les maximes du droit ecclésiastique, du droit romain, du droit public, des coutumes, ordonnances, édits et déclarations. Par Pierre Jacques Brillon, écuyer, ancien avocat au Parlement, Conseiller au Conseil Souverain de Dombes. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Tome second [-quatrième].]

Note(s) : récolement 2016 / notice sommaire